

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juillet 2018

201x18

DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION) ACHAT D'UN TERMINAL PORTATIF DE RADIO-COMMUNICATION

Le Maire informe que l'État a lancé l'appel à projets du FIPDR pour l'année 2018. Certaines actions sont éligibles à l'obtention de ces crédits.

La circulaire (NOR/INT1812457C du 3 Mai 2018) relative aux orientations pour l'emploi des crédits du FIPDR2018 décline les orientations des projets susceptibles d'être subventionnés dont l'achat de terminaux portatifs de radiocommunication

Une subvention au taux unique de 30% par poste, avec un plafond unitaire de 420 €, pourra être versée.

Au titre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune des Pennes Mirabeau souhaite se doter d'un poste de radiocommunication portable en liaison avec la police municipale.

Le coût estimé de cet achat est évalué à **702 TTC (soit 585 € HT)** réparti comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Coût de l'opération : 702 € TTC (soit 585 € HT)	Part ville : 491 € TTC FIPDR : 211 € TTC
Total : 702 € TTC (soit 585 € HT)	Total : 702 € TTC

Compte tenu de l'intérêt de la démarche, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Etat en vue d'obtenir cette subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le principe de demande de subvention d'un montant de 211 € TTC auprès de la déléguée aux solidarités, prévention et sécurité, lutte contre les discriminations

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Juillet 2018

LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA